



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

égalité des sexes

Question écrite n° 70258

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur le sexisme latent dans la société française. Si le système juridique actuel prohibe certaines pratiques : différence de salaire, condamnation du harcèlement sexuel, établissement de la parité, aucune disposition n'établit l'illégalité du sexisme dans son ensemble. En décembre 1973, Simone de Beauvoir rappelant l'omniprésence du sexisme ordinaire et l'existence d'une loi antiraciste, demande solennellement une loi antisexisme. Il lui demande que des mesures soient prises afin de lutter contre le sexisme d'une manière générale et afin d'élargir la qualité à agir des associations de défense des femmes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70258

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6996